

Initiative populaire fédérale «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»

(Publiée dans la Feuille fédérale le 27 juin 2006; Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 27 décembre 2007)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que

I
la constitution fédérale du 18 avril 1999 soit modifiée comme suit:

Art. 107, al. 3 (nouveau)

³ Elle [la Confédération] soutient et encourage les efforts internationaux en vue du désarmement et du contrôle des armements.

Art. 107a (nouveau) Exportation de matériel de guerre et de biens militaires spéciaux

¹ Sont interdits l'exportation et le transit: a. de matériel de guerre, y compris des armes légères et des armes de petit calibre, ainsi que de leurs munitions; b. de biens militaires spéciaux; c. de biens immatériels, y compris des technologies, essentiels au développement, à la fabrication ou à l'exploitation des biens visés aux let. a et b, sauf s'ils sont accessibles au public ou servent à la recherche scientifique fondamentale.

² Ne tombent pas sous le coup de l'interdiction de l'exportation et du transit les appareils servant au déminage humanitaire ni les armes de sport et les armes de chasse qui sont incontestablement reconnaissables comme telles et qui, dans la même exécution, ne sont pas également des armes de combat, ainsi que leurs munitions.

³ Ne tombe pas sous le coup de l'interdiction d'exporter l'exportation, par les autorités de la Confédération, des cantons ou des communes, des biens visés à l'al. 1 à

condition qu'ils demeurent leur propriété, qu'ils soient utilisés par leur propre personnel, puis rapatriés en fin de mission.

⁴ Le courtage et le commerce des biens visés aux al. 1 et 2 sont interdits lorsque leur destinataire a son siège ou son domicile à l'étranger.

II

Les dispositions transitoires de la constitution fédérale soient modifiées comme suit:

Art. 197 ch. 8 (nouveau)

⁸ Disposition transitoire ad art. 107a (Exportation de matériel de guerre et de biens militaires spéciaux)

¹ La Confédération soutient, pendant les dix ans qui suivent l'acceptation par le peuple et les cantons de l'initiative populaire fédérale «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre», les régions et les employés touchés par les interdictions visées à l'art. 107a.

² Aucune nouvelle autorisation des activités visées à l'art. 107a ne sera plus délivrée dès lors que les art. 107, al. 3, et 107a auront été acceptés par le peuple et les cantons.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:		Commune politique:	
N°	Nom, Prénom (écrire à la main et si possible en majuscules!)	Date de naissance (jour//mois//année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature (manuscrite)	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Birchler Felix, Merkurstrasse 36, 8640 Rapperswil; Buchmann David, Morgartenstrasse 9, 3014 Bern; Bühlmann Cécile, Guggistrasse 17, 6005 Luzern; Cassee Andreas, Neugasse 50, 8005 Zürich; Cassee Tom, Haldenstrasse 169, 8055 Zürich; Daguet André, Rathausgasse 62, 3011 Bern; Garbani Valérie, rue des Poudrières 97, 2000 Neuchâtel; Genner Ruth, Haumesserstrasse 16, 8038 Zürich; Gysin Remo, Petersgraben 49, 4051 Basel; Huguenin Marianne, avenue du Censuy 26, 1020 Renens; John-Calame Francine, Bas-du-Cerneux 23, 2414 Le Cerneux-Péquignot; Keller Florian, Kamorstrasse 8, 8200 Schaffhausen; Kyriacou Andreas, Spitalgasse 8, 8001 Zürich; Lang Josef, Dorfstrasse 13, 6300 Zug; Meyer Marguerite, Im Geerig 15, 5507 Mellingen; Moosmann Reto, Lorystrasse 6, 3008 Bern; Müller Barbara, Ankerstrasse 16, 8004 Zürich; Peytremann Eric, rue Ernest-Bloch 54, 1207 Genève; Recher Anja, Röntgenstrasse 75, 8005 Zürich; Rossi Cléo, via San Giovanni 2, 6500 Bellinzona; Ruch Rahel, Nordring 14, 3013 Bern; Sancar-Flückiger Annemarie, Wiesenstrasse 68, 3014 Bern; Schnebli Tobias, rue de Bâle 17, 1201 Genève; Vanek Pierre, Cité-Vieusseux 3, 1203 Genève; Vermot-Mangold Ruth-Gaby, Brückfeldstrasse 21, 3012 Bern; Weibel Andreas, Schützenstrasse 8, 8355 Aadorf; Zurkinden Hubert, rue de la Carrière 20, 1700 Fribourg

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Sceau:

Lieu: _____ Date: _____

Signature manuscrite: _____ Fonction officielle: _____

Cette initiative de la Coalition contre les exportations de matériel de guerre est soutenue par:



A gauche toute!
PST-POP • solidarités
Listes Alternatives...

Cette liste entièrement ou partiellement remplie doit être renvoyée au plus vite à: POP Vaudois • PI. Chauderon 5 • 1003 LAUSANNE qui se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeurs-trices des signataires. Listes disponibles sur: www.popvaud.ch



Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre

Les armes suisses... tuent au service de la guerre impériale des USA

Les armes ne sont pas un produit comme les autres. Elles sont fabriquées pour tuer des gens. Le plus grand nombre possible, le plus efficacement possible. Bien qu'officiellement «neutre», la Suisse participe vigoureusement, elle aussi, à ce sale commerce: rien qu'en 2005, 72 Etats ont obtenu du matériel de guerre suisse.

De 2003 à 2005 la Suisse a exporté du matériel de guerre pour un montant officiel de 1,04 milliards de francs, dont 78 % a été livré à des pays qui participent à la «guerre contre le terrorisme» conduite par les Etats-Unis en Irak et en Afghanistan.

Le nouveau militarisme et les occupations persistantes contrairement à la volonté de la population ne circonscrivent pas le «terrorisme» mais le favorisent. La lutte contre le terrorisme est un prétexte avancé par les USA et leur coalition pour garantir leur expansion économique.

Outre la maîtrise des matières premières, le contrôle des budgets des Etats occupés joue aussi un rôle. Ainsi des contrats chiffrés en milliards, destinés à la reconstruction de l'Irak, ont été attribués à des consortiums US proches du pouvoir - en fin de compte, la facture est payée par les Irakiens déjà étouffés par le coût de la guerre et le pillage de leurs ressources.

Dans un premier temps suite au déclenchement au mépris du droit international de la guerre impériale des USA contre l'Irak, et en raison de la forte pression populaire, toutes les exportations d'armes suisses destinées aux Etats en guerre avaient été interdites le 20 mars 2003. Mais 27 jours plus tard, la Confédération faisait volte-face et, obéissant aveuglément aux USA, déclarait que la guerre était terminée!

En juin 2006, la guerre fait toujours rage. Mais le lendemain du début de la guerre déjà, alors que l'interdiction d'exportation du gouvernement était encore en vigueur, la Ruag, propriété de la Confédération, livrait aux USA des pièces pour les avions de combat F/A-18.

Le cas de l'Irak est exemplaire de la politique suisse d'exportation d'armes: «dans le doute, regarder ailleurs», telle est la devise - la finalité est le maintien de bonnes relations économiques avec les Etats-Unis, pas de savoir si nous contribuons à des massacres de civils.....

Pays en développement et régions en crise

Le Conseil fédéral autorise encore et toujours des exportations de matériel de guerre vers des régions connaissant des difficultés de développement. Ainsi, de 2003 à 2005, des armes d'une valeur supérieure à 93 millions de francs ont été exportées au Botswana, où l'espérance de vie est inférieure à 35 ans en raison de l'épidémie de SIDA. La population du Botswana a besoin d'aide médicale, et non pas du matériel de guerre en provenance de Suisse!

D'autres régions en crise chronique telles que le Proche-Orient reçoivent régulièrement du matériel de guerre suisse. Enfin, au printemps 2006, l'exportation d'armes à feu à destination de l'Egypte a été autorisée, bien que le régime de Hosni Mubarak s'en prenne de façon de plus en plus brutale à l'opposition démocratique. Il en ressort clairement que les intérêts du lobby de l'armement sont plus importants pour le Conseil fédéral que les droits humains et la démocratie.

Ce que demande l'initiative populaire

L'initiative populaire a pour but de mettre un terme au commerce de la mort. Il est immoral que la Suisse en profite pour améliorer sa position économique au prix de la guerre et de la violence.

Durcir l'obtention des autorisations ne suffit pas car toutes les exportations d'armes posent problème. La «guerre contre le terrorisme» montre que les pays occidentaux ne reculent pas devant des conflits armés contrairement au droit lorsque des intérêts économiques sont en jeu. Le cas des Emirats Arabes Unis a clairement montré que les prétendues «Déclarations de non-réexportation» ne valent pas le papier sur lequel elles sont rédigées.

Seule une interdiction totale d'exportation de biens militaires peut empêcher que des armes suisses soient engagées dans des conflits armés.

La fin de la guerre froide n'a pas arrêté la folle et globale course aux armements. Depuis le 11 septembre 2001, une nouvelle vague de militarisation et d'armement déferle, alors que l'on ne voit pas en quoi davantage d'armes pourraient s'opposer à un terrorisme qui se nourrit de la rage contre le comportement des grandes puissances du monde occidental. Par contraste, l'interdiction d'exporter du matériel de guerre serait un signe fort en faveur d'un monde plus pacifique.

L'interdiction d'exporter des armes conférerait une crédibilité renouvelée à l'engagement humanitaire et à la coopération internationale de la Suisse; elle donnerait un signal fort en faveur d'une véritable politique de paix contribuant à la construction d'un monde plus pacifique.

La reconversion des industries d'armement vers des produits civils doit être encouragée.

L'initiative prévoit en outre des mesures d'accompagnement grâce auxquelles la Confédération soutiendra les régions et les employés affectés par l'interdiction d'exportation.

Les organisations suivantes soutiennent l'initiative populaire «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»:

Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) • A Gauche Toute! (PST/POP - solidarités - Listes Alternatives - Junge Alternative JA!) • Les Verts suisses • Jeunesse Socialiste Suisse (JS) • cfd die feministische friedensorganisation • Société pour les peuples menacés (SPM) • Terre des hommes suisse • Comité central de la Fédération Suisse des femmes protestantes FSFP • Religiös-Sozialistische Vereinigung der Deutschschweiz • Comedia - le syndicat des médias • Liste 13 gegen Armut und Ausgrenzung Basel • BastA! (BS) • Alternative Kanton Zug • Femmes pour la Paix Suisse • DaDavos • SGA Zug • Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) • Jeunes VertEs • Humanistische Partei der Schweiz • APRED association pour la non-militarisation • Association suisse des Amis du Monde diplomatique • Mouvement populaire des familles MPF • aktiv unzufrieden St. Gall • CETIM Centre Europe-Tiers Monde • Parti Socialiste Suisse PSS • Neue PdA Basel • Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) • OeME-Kommission Bern-Stadt...

Infos: www.materieldeguerre.ch